



**Procès-verbal de la 92^e réunion du Conseil d'administration
tenue le mercredi 7 décembre 2022 à 9 h 30**

- Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Rudolf Bertrand, Magella Cantin, Denise Doyon-Paquet, Raymonde Jetté, Francine Lambert, Jacques Pelletier et Alain Poirier

Était absent : (aucune absence)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 91^e réunion du Conseil d'administration tenue le 25 octobre 2022
3. Suivi du procès-verbal de la réunion du CA tenue le 25 octobre 2022
 - a. Site Web de l'APRES-INRS : état de la situation
 - b. Révision des règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités
 - c. Dîners de Noël 2022
4. Suivi de la 17^e Assemblée générale annuelle (14 octobre 2022)
 - a. Présidence de l'APRES-INRS
 - b. Désignation d'un administrateur principal pour les fins affaires avec Desjardins
 - c. Résolution sur le pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - *Effets bancaires* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
 - d. Lettre pour informer la Caisse Desjardins de la composition du CA et du pouvoir de signature
 - e. Mettre à jour la composition du groupe de l'adresse courriel « ApresINRS@inrs.ca »
5. Adhésion et listes des membres et d'envoi
 - a. Nouvelle adhésion
 - b. Listes des membres et d'envoi
6. Rapport de la trésorerie
7. Activités sociales et culturelles
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
8. Divers
9. Confirmation de la date de la prochaine réunion
10. Levée de la réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9 h 50.

Sur proposition de Francine Lambert, appuyée par Rudolf Bertrand, le projet d'ordre du jour est accepté tel que déposé.
Résolution CA92-déc-07-22-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 91^e réunion du Conseil d'administration tenue le 25 octobre 2022

Sur proposition de Rudolf Bertrand, appuyée par Alain Poirier, le procès-verbal est accepté tel que déposé.
Résolution CA92-déc-07-22-02

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du CA tenue le 25 octobre 2022

a. Site web de l'APRES-INRS : état de la situation

Magella Cantin rappelle qu'il a transmis récemment aux membres du CA un courriel à ce sujet. Le Service des ressources informationnelles de l'INRS travaille actuellement en priorité au rétablissement des accès VPN des services et du personnel de l'INRS. Lorsque la situation le permettra, nous pourrons avoir un VPN. Par la suite, nous aurons accès à notre site internet et serons en mesure de faire les modifications souhaitées.

b. Révision des règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités

Afin de tenir compte des commentaires émis lors de la dernière réunion, Jacques Pelletier a préparé un nouveau projet modifiant les règles adoptées par le CA en 2021 (résolution CA81-fév-12-21-03). Ce nouveau projet a été transmis avec la convocation de la présente réunion. Comme proposé lors de la dernière réunion, la contribution maximale de l'APRES-INRS est portée de 20 \$ à 30 \$. De plus, il est proposé d'ajouter une contribution de 10 \$ si l'activité est précédée ou suivie d'un repas au restaurant. Toutefois, la contribution maximale demeure à 30 \$.

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Rudolf Bertrand, le projet de modification des *Règles entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités* est accepté tel que déposé.
Résolution CA92-déc-07-22-03

c. Dîners de Noël 2022

Magella Cantin informe les membres du CA que le dîner de Noël de la région de Québec sera le 16 décembre. Il se tiendra de nouveau cette année au restaurant la Fenouillère. Le coût du repas s'élève à 55 \$ par personne tout inclus (un verre de vin, repas, taxes et pourboire). L'invitation aux membres de Québec sera envoyée bientôt.

Pour la région de Montréal, Francine Lambert informe le CA que le dîner sera le 9 décembre et se tiendra au restaurant Edmond Bistro à Laval. Le prix de la table d'hôte du menu des Fêtes varie entre 38 \$ et 45 \$ selon le choix du plat principal (auquel il faut ajouter un verre de vin, taxes et pourboire). Actuellement, il y a 16 membres inscrits.

Lors de la dernière Assemblée générale, Magella Cantin rappelle qu'il avait mentionné aux membres présents que l'APRES-INRS paierait possiblement la facture des dîners de Noël. Compte tenu des coûts prévus des dîners et de l'état favorable de notre encaisse, les membres du CA adoptent la résolution suivante :

Sur proposition de Denise Doyon-Paquet, appuyée par Raymonde Jetté, il est décidé que l'APRES-INRS paiera la facture des dîners de Noël 2022 (menu choisi de la table d'hôte, un verre de vin, taxes et pourboire).
Résolution CA92-déc-07-22-04

4. Suivi de la 17^e Assemblée générale annuelle (14 octobre 2022)

Magella Cantin désire souligner qu'il a été très ému de la proposition de lui accorder le statut de membre honoraire lors de la dernière AG. Il en remercie sincèrement les membres du CA.

- a. Présidence de l'APRES-INRS
Comme annoncé lors de la dernière réunion, Magella Cantin a passé un examen médical et sa santé lui permet de demeurer en fonction au poste de président jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Les membres du CA sont très heureux de cette nouvelle. Toutefois, Magella Cantin ajoute qu'il n'a pas l'intention de demander un renouvellement de son mandat.
- b. Désignation d'un administrateur principal pour les fins affaires avec Desjardins
- c. Résolution sur le pouvoir de signature des chèques (art. 7.6 - Effets bancaires des Statuts et règlements de l'APRES-INRS)
Étant donné la décision de Magella Cantin de continuer son mandat de président, les résolutions déjà adoptées sur la désignation d'un administrateur principal (CA62-nov-24-16-07) et sur le pouvoir de signature (CA85-nov-01-21-03) demeurent en vigueur. Ainsi, Magella Cantin demeure l'administrateur principal et ce dernier avec Denise Doyon-Paquet ont le pouvoir de signature (en cas d'incapacité d'agir du président, le vice-président de la région de Québec pourra le remplacer).
- d. Lettre pour informer la Caisse Desjardins de la composition du CA et du pouvoir de signature
Le secrétaire préparera une lettre à cet effet et la fera parvenir au président, avec copie aux autres membres du CA, pour qu'il puisse en informer Desjardins.
- e. Mise à jour la composition du groupe de l'adresse courriel « ApresINRS@inrs.ca »
Magella Cantin poursuit ses démarches auprès d'un représentant de l'INRS afin de mettre à jour la composition de ce groupe.

5. Adhésion et listes des membres et d'envoi

- a. Nouvelle adhésion
Le secrétaire informe qu'il n'a reçu aucune nouvelle demande d'adhésion depuis la dernière réunion.
- b. Listes des membres et d'envoi
Jacques Pelletier a transmis avec la convocation de la présente réunion une mise à jour de la liste des membres et des listes d'envoi. Il a ajouté Claude Sirois à la liste, son adhésion entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. Avec cet ajout, on compte maintenant 71 membres, incluant 3 membres honoraires.

Rudolf Bertrand rappelle que l'INRS ne nous informe pas des personnes qui prennent leur retraite. Il semble que nous soyons la seule constituante du réseau de l'UQ qui ne reçoit pas une telle information. Magella Cantin communiquera à ce sujet avec la directrice du Service des ressources humaines de l'INRS.

6. Rapport de la trésorerie

Denise Doyon-Paquet a transmis par courriel les documents de la trésorerie avant la tenue de la présente réunion : Budget 2022-2023 (voir annexe 1), Relevé de compte du 1^{er} au 30 novembre 2022 (voir annexe 2), Sommaire des revenus et dépenses (par groupe) au 30 novembre 2022 et Suivi des transactions bancaires du 1^{er} au 30 novembre 2022. L'encaisse s'élève à 11 765,31 \$ au 30 novembre 2022. Après discussions, les membres du CA sont très satisfaits des documents déposés et en remercie la trésorière.

7. Activités sociales et culturelles

- a. Région de Québec
Rudolf Bertrand informe les membres du CA qu'un petit déjeuner s'est tenu le 10 novembre dernier. Ce dernier nous quittant pour quelques mois, Magella Cantin, avec l'aide d'Alain Poirier, prendra la relève pour l'organisation des événements durant son absence.
- b. Région de Montréal
Francine Lambert informe les membres du CA que la visite du Château Dufresne a dû être annulée en raison du peu d'inscriptions. Elle tente d'organiser une participation à un film-conférence des Aventuriers voyageurs.

Elle a fait un sondage auprès des membres de la région de Montréal et 7 personnes ont montré un intérêt à ce jour. De plus, une visite du Sentier des cimes dans les Laurentides est envisagée pour les mois de mai ou juin prochain.

Compte tenu de la diminution de la participation des membres à nos activités, Magella Cantin propose qu'une activité puisse se tenir avec un nombre un peu inférieur à 10 inscriptions.

Il est rappelé que les coûts de chacune des activités sont partagés selon les règles modifiées entourant le financement d'une activité sociale ou culturelle offerte par l'APRES-INRS à ses membres et le droit de participer à ces activités (Résolution CA92-déc-25-07-03).

On rappelle également que les courriels d'invitation pour participer à une activité sociale ou culturelle de la région de Québec ou de Montréal (excluant les déjeuners/dîners) sont envoyés à tous les membres, quelle que soit la région où ils résident.

8. Divers

Aucun sujet n'est discuté.

9. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du CA est fixée au vendredi 17 février 2023 à 9 h 30.

10. Levée de la réunion

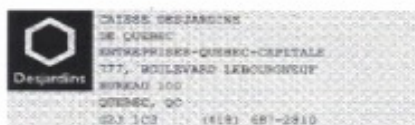
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 10 h 45.

Jacques Pelletier
Secrétaire

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 17 février 2023.

APRÈS-INRS				
BUDGET 2022-2023 APPROUVÉ PAR L'AGR LE 14-10-2022				
	Budget	Revenus	Surplus	PRÉVISIONS
	2022-23	(Dépenses)	ou Déficit	Budgétaires
		Réels	Budgétaire	2023-24
REVENUS				
	Contribution de l'INRS	4 288,00 \$	4 288,00 \$	- \$
	Apport des membres-renouvellement-adhésion)	2 010,00 \$	90,00 \$	1 920,00 \$
	Autres			
	Remb. Galland Bus (AGA 2022-23)	20,00 \$	275,00 \$	(255,00) \$
	Total	6 318,00 \$	4 653,00 \$	1 665,00 \$
DÉPENSES				
Assemblée générale				
	Transport - autobus	1 800,00 \$	- \$	1 800,00 \$
	Restaurant	2 000,00 \$	1 418,08 \$	581,92 \$
	Sous-total	3 800,00 \$	1 418,08 \$	2 381,92 \$
Activités sociales				
	Régions de Montréal	2 500,00 \$	125,00 \$	2 375,00 \$
	Région de Québec	2 500,00 \$	180,00 \$	2 320,00 \$
	Sous-total	5 000,00 \$	305,00 \$	4 695,00 \$
Réunions du CA				
	Pour les 7 membres	100,00 \$	- \$	100,00 \$
	Sous-total	100,00 \$	- \$	100,00 \$
Divers				
	Dons in memoriam	100,00 \$	- \$	100,00 \$
	Autres	150,00 \$		
	Remboursement adhésion des membres		90,00 \$	60,00 \$
	Sous-total	250,00 \$	90,00 \$	220,00 \$
Frais d'exploitation				
	Frais de caisse	40,00 \$	8,85 \$	31,15 \$
	Fournitures de bureau	50,00 \$	- \$	50,00 \$
	Mise à jour du site Web	50,00 \$	- \$	50,00 \$
	Registraire des entreprises (FRUQ)	100,00 \$	- \$	100,00 \$
	Frais d'association	100,00 \$	- \$	100,00 \$
	Autres	40,00 \$	- \$	40,00 \$
	Sous-total	380,00 \$	8,85 \$	371,15 \$
	Total	9 530,00 \$	1 821,93 \$	7 768,07 \$
GRAND TOTAL - DÉFICIT / SURPLUS AU 30 NOVEMBRE 2022				
		(3 212,00) \$	2 831,07 \$	9 433,07 \$



Pour la période	
du 1er novembre au 30 novembre 2022	
Folio 590244	Page 1 de 1

RELEVÉ DE COMPTE

SJ 815-20100-9

APRES-INRS ASSOCIATION DES PER
490, RUE DE LA COURONNE
QUEBEC QC G1K 9A9

EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)						
Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
		Solde reporté				13 246.34
1 NOV	DCN	Chèque	no 411	1 418.08		11 828.26
2 NOV	DCN	Chèque	no 412	30.00		11 798.26
16 NOV	DCN	Chèque	no 410	30.00		11 768.26
30 NOV	FIX	Frais fixes d'utilisation		2.95		11 765.31

COMPTE D'EPARGNE ET DE PLACEMENT						
Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
CS PART DE QUALIFICATION (A)						
		Solde reporté				5.00

SOMMAIRE DES FRAIS D'UTILISATION								
Compte	Période		Frais avant bonification	Bonification	Frais au compte (ADM)	Frais fixes * (FIX)		
	du	au						
EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)	1 NOV	30 NOV	0.00	-	0.00	=	0.00	2.95
2-EOP au 30 NOV: Forfait							=	2.95 \$

Aviser votre caisse de tout changement d'adresse.
Veuillez vérifier ce relevé et informer la caisse de toute erreur ou omission.